

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1220

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel,  
Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	350 000	0
Handicap et dépendance	0	350 000
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ne pas réduire les crédits de l'aide à la vie familiale et sociale (AVFS).

Une telle réduction a été votée par le Sénat malgré un avis défavorable du Gouvernement.

Cette aide, qui permet de favoriser le rapprochement familial des travailleurs migrants âgés qui partagent leur vie entre leur pays d'origine et des foyers de travailleurs migrants ou résidences sociales en France, doit voir ses crédits être maintenus.

Tel est l'objet du présent amendement, qui pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 :

– augmente les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 350 000 euros de l'action 18 – Aide à la vie familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine (AVFS) du programme 304 - Inclusion sociale et protection des personnes ;

– diminue les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 350 000 euros de l'action 12 – Allocations et aides en faveur des personnes handicapées du programme 157 - Handicap et dépendance ;

Cette diminution n'est pas souhaitée en tant que telle, il est donc demandé au Gouvernement de lever le gage.